ARLES CŒUR DE VILLE PERMANENCES D'URBANIS

ACCM, Cité Yvan Audouard 5 rue Yvan Audouard 13200 ARLES

Permanences physiques les mercredis matin de 10h à 13h

Permanences téléphoniques les mercredis après-midi de 14h à 17h

CONTACT : URBANIS opahru.arles@agglo-accm.fr 06 46 22 19 36





BOUCHES DURBLAND













URBANIS, MISSIONNÉ PAR ACCM ET SES PARTENAIRES, VOUS ACCOMPAGNE GRATUITEMENT DANS VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

VOUS ÊTES

- Propriétaire occupant
- Propriétaire bailleur
- Locataire
- Syndic de copropriété

VOUS AVEZ BESOIN

- De rénover votre logement
- De remettre sur le marché immobilier votre logement vacant
- De réaliser une rénovation énergétique de votre logement
- D'adapter votre logement pour l'autonomie de la personne
- De rénover votre copropriété

LES ÉTAPES CLÉS

- Contactez Urbanis pour vérifier votre éligibilité aux aides
- 2 Urbanis visite votre logement
- Établissez des devis et transmettez les à Urbanis

- 4 Urbanis finalise et dépose votre dossier
- 5 Attendez la validation du dossier
- A la validation du dossier, vous pouvez commencer vos travaux

